

“



“ Sans les aides nous n’aurions pas pu faire ce bouquet de travaux d’un coup (poêle à granulés, menuiseries et ballon d’eau chaude), grâce à “Mon conseiller habitat” et à la visite du chargé d’opération d’OC’TEHA, nous avons changé notre ballon d’eau chaude en plus, un poste de travail que nous pensions réaliser plus tard.

Mais grâce aux aides nous avons pu le faire de suite.”

”

**DES CONSEILS
GRATUITS
ET PERSONNALISÉS !**

*Le programme
“Mon conseiller habitat”
est piloté par l’Etat,
le Département de l’Aveyron
et l’Anah et mis en oeuvre par OC’TEHA.
C’est un service gratuit.*

POUR BÉNÉFICIER DU PROGRAMME



CONTACTEZ OC’TÉHA

Des conseillers habitat
sont à votre disposition et vous accompagnent !



31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ

Tel : 05 65 73 65 76

contact@octeha.fr
www.octeha.fr



Création: Octeha / Grafik: Photos: Freepik - Octeha

2019-2023

**PROGRAMME D’INTÉRÊT GÉNÉRAL
DÉPARTEMENTAL**



**MON
CONSEILLER
HABITAT**
Mon Accompagnateur Rénov'

Des aides pour les propriétaires occupants ou bailleurs à :

- La rénovation énergétique
- L’adaptation du logement
- L’habitat dégradé



“ Nous avons envisagé seulement d’isoler nos combles et le fait d’avoir eut accès aux aides nous a permis de changer également notre système de chauffage.

Et aujourd’hui nous faisons de grosses économies.”

”

“



“ Sans les aides nous n'aurions pas pu faire ce bouquet de travaux d'un coup (poêle à granulés, menuiseries et ballon d'eau chaude), grâce à "Mon conseiller habitat" et à la visite du chargé d'opération d'OC'TEHA, nous avons changé notre ballon d'eau chaude en plus, un poste de travail que nous pensions réaliser plus tard.

Mais grâce aux aides nous avons pu le faire de suite.”

”

DES CONSEILS GRATUITS ET PERSONNALISÉS !

*Le programme
"Mon conseiller habitat"
est piloté par l'Etat,
le Département de l'Aveyron
et l'Anah et mis en oeuvre par OC'TEHA.
C'est un service gratuit.*

POUR BÉNÉFICIER DU PROGRAMME



CONTACTEZ OC'TEHA

Des conseillers habitat
sont à votre disposition et vous accompagnent !

octeHa

TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ

Tel : 05 65 73 65 76

contact@octeHa.fr
www.octeHa.fr



Graphisme: OC'TEHA / Credits Photos: freepik - OC'TEHA

2019-2023

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
DÉPARTEMENTAL



**MON
CONSEILLER
HABITAT**
Mon Accompagnateur Rénov'

Des aides pour les propriétaires occupants ou bailleurs à :

- La rénovation énergétique
- L'adaptation du logement
- L'habitat dégradé





LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS



LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

EXEMPLE DE FINANCEMENT

Un couple de retraités aux revenus très modestes, souhaite réaliser des travaux d'amélioration énergétique (isolations et menuiseries) et d'adaptation (réaménagement de la salle de bain).

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE HABITATION !
ADAPTER VOTRE LOGEMENT À VOS BESOINS !
RÉNOVER VOTRE LOGEMENT !

Quelles conditions ?

- Etre propriétaire ou usufruitier du logement.
- Occuper le logement à titre de résidence principale.
- Remplir des conditions de ressources.

Quels travaux ?

Tous les travaux concernant les économies d'énergie (isolations, moyen de chauffage, menuiseries...) si gain énergétique a minima de 35% et atteinte d'une étiquette énergétique E.

Travaux d'adaptation au vieillissement et/ou handicap (douche, monte escalier,...).

Travaux de lutte contre l'habitat dégradé.

Quelles aides ?



Jusqu'à 80% du montant TTC des travaux.

VALORISER VOS LOGEMENTS LOCATIFS !

Quelles conditions ?

- Le logement doit avoir plus de 15 ans.
- Le logement sera conventionné pendant 6 ans.
- Etre propriétaire privé ou être un copropriétaire bailleur (SCI...) ou être locataire.
- Le logement de l'immeuble doit être occupé en résidence principale.

Quels travaux ?

Tous les travaux concernant les économies d'énergie si gain énergétique a minima de 35% (isolations, moyen de chauffage, menuiseries...) et le classement énergétique en D.

Travaux d'adaptation au vieillissement et/ou handicap (douche, monte escalier,...).

Travaux de lutte contre l'habitat dégradé, mise aux normes.

Quelles aides ?

Jusqu'à 40 % du montant TTC des travaux.



Montant total des travaux :

20 000€ HT / 21 500 € TTC

Montant des subventions perçues :

16 800 € soit 78 % du montant HT des travaux.

(Anah : 10 000 € ;

Prime sortie de passoire thermique : 1 500 € ;

Certificats d'économie d'énergie: 1 800 € ;

Caisse de retraite : 3 500 €)

Reste à charge pour les travaux : 4 700 €



" Nous avons hérité d'une maison familiale, et grâce à "Mon conseiller habitat" nous avons réhabilité et mis en location cette maison. Cela nous permet d'envisager un petit revenu complémentaire pour notre retraite, et nous avons pu avoir une défiscalisation sur nos revenus fonciers.

"Grâce aux aides, nous avons pu conserver notre patrimoine familial."

LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR DES ARTISANS (FOURNITURE ET POSE) ET NE DOIVENT PAS AVOIR COMMENCÉS AVANT LES ACCORDS DE SUBVENTIONS.